

BILL.

Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'appropriation des Deniers provenant des Terres jusqu'ici connues sous le nom de Réserves du Clergé, en les rendant disponibles pour des objets municipaux.

Reçu et lu une première fois, Mardi,
17 Octobre, 1854.

Seconde Lecture, Mardi, 24 Octobre,
1854.

HON. J. A. MACDONALD.

S. Derbishire & G. Desbarats, Imprimeur de la Reine